



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le lundi 4 août 2014 à 20 h, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers: **PIERRE DISTILIO, LOUIS VILLENEUVE, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, RÉAL BRUNELLE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur général par intérim et M^e **JOANNE SKELLING**, greffière, étaient également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2014-08-467 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 août 2014
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2014-08-468 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - N.M. 3.1 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2014
 - 2014-08-469 3.2 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2014
- 4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2014-08-470 4.1 Autorisation de déplacement et participation à la cérémonie de clôture pour la période du 4 au 9 septembre 2014
- 5. RÈGLEMENTS**
 - A.M. 5.1 Avis de motion du projet de règlement numéro 1008-02-2014 modifiant le règlement numéro 1008-2013 décrétant les tarifs de la Ville de Bromont (exercice financier 2014)
 - 2014-08-471 5.2 Adoption du règlement numéro 923-12-2014 modifiant certaines dispositions du règlement sur les nuisances relativement au bruit
 - 2014-08-472 5.3 Adoption du règlement numéro 876-78-2014 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites

des zones C04-406 et H04-407, de modifier les classes d'usages permis et les normes prescrites dans la zone C04-406 et de créer la zone H04-407-1 afin de réviser les typologies d'habitation dans cette zone et d'y ajouter certaines dispositions applicables

REPORTÉ	5.4	Adoption du règlement numéro 1013-2014 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
	6.	<u>AFFAIRES COURANTES</u>
	6.1	FINANCES ET TRÉSORERIE
2014-08-473	6.1.1	Acquisition d'un progiciel de gestion des compteurs d'eau
2014-08-474	6.1.2	Adoption d'une révision budgétaire de l'office municipal d'habitation de Bromont (exercice financier 2014)
	6.2	TRAVAUX PUBLICS
2014-08-475	6.2.1	Regroupement d'achats de produits chimiques servant au traitement de l'eau pour l'année 2015
2014-08-476	6.2.2	Allocation de sommes supplémentaires pour couvrir les dépenses reliées à la réparation des fuites sur la conduite maîtresse d'aqueduc
	6.3	SERVICES TECHNIQUES
2014-08-477	6.3.1	Modification d'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux du projet de prolongement de la rue des lilas - phase 3
2014-08-478	6.3.2	Acceptation d'une convention intervenue entre monsieur Jacques Mastrocola, madame Johanne Vachon et la Ville pour une cession de terrain suite aux travaux de réfection du chemin Compton
2014-08-479	6.3.3	Autorisation de signature pour l'acte de cession des lots 4 184 798, 4 246 428, 4 513 010, 4 678 717 4 775 234 et 4 999 374, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford (partie des rues Luc-Marchessault et Marcel-R.-Bergeron)
2014-08-480	6.3.4	Appropriation d'un montant à même l'excédent de fonctionnement anticipé pour le traitement de plusieurs dossiers relatifs au programme de servitudes
	6.4	LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET TOURISME
2014-08-481	6.4.1	Adoption de l'entente de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont
2014-08-482	6.4.2	Adoption de l'entente de partenariat 2014-2015 entre la Ville et Bromont sur glace
2014-08-483	6.4.3	Octroi d'un contrat de louage de services à Aventure récréo-sport inc, saison de sports de glace 2014-2015
2014-08-484	6.4.4	Gestion de la logistique terrestre pour le Spectacle aérien des Cantons-de-l'Est des 15, 16 et 17 août 2014
2014-08-485	6.4.5	Demande de contribution financière au Jardin communautaire écologique les Coccinelles de Bromont pour la réalisation de leurs travaux préparatoires annuels et l'entretien de leurs infrastructures
2014-08-486	6.4.6	Reconduction du bail de l'École de danse L'Équilibre

2014-08-487	6.4.7	Modification de l'entente de partenariat entre la Ville et la Ligue de tennis en double Bromont
2014-08-488	6.4.8	Demande de gratuité de temps de glace à l'Aréna de Bromont pour le personnel de la Ville
2014-08-489	6.4.9	Demande de support technique et de soutien financier pour la tenue du Kilomaître 2014
2014-08-490	6.4.10	Demande de contribution financière et d'appui à la subvention déposée par Les Amis des Sentiers auprès de la coalition nationale sur les sentiers
2014-08-491	6.4.11	Implantation d'un parc canin sur le lot 2 929 991(terrain municipal sur le chemin des Carrières)
	6.5	SÉCURITÉ PUBLIQUE
2014-08-492	6.5.1	Autorisation de mettre fin à l'entente avec l'escouade régionale mixte
	6.6	GREFFE
2014-08-493	6.6.1	Libération du fonds de garantie en assurances biens du regroupement Varennes-Ste-Julie fusionné pour la période du 1 ^{er} décembre 2011 au 1 ^{er} décembre 2012
2014-08-494	6.6.2	Approbation de la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière
	6.7	URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
2014-08-495	6.7.1	Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2014
2014-08-496	6.7.2	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne communautaire au 130, boul. du Carrefour
2014-08-497	6.7.3	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement et de la rénovation d'un bâtiment commercial situé au 107, boul. de Bromont
2014-08-498	6.7.4	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'ajout d'une plate-forme élévatrice au 915, rue Shefford
2014-08-499	6.7.5	Suivi d'une demande de PIIA pour l'aménagement paysager d'un bâtiment commercial situé au 793, rue Shefford
2014-08-500	6.7.6	Modification d'un PIIA déjà approuvé pour la rénovation d'un bâtiment commercial situé au 851-853, rue Shefford
2014-08-501	6.7.7	Suivi d'une demande relative à l'implantation et l'intégration architectural d'un projet résidentiel intégré sur la rue des Cerisiers
2014-08-502	6.7.8	Demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale isolée située au 175, rue Dunn
2014-08-503	6.7.9	Demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'une piscine et de sa clôture au 47, rue des Lilas suite à l'ouverture d'une nouvelle rue
2014-08-504	6.7.10	Demande de dérogation mineure visant à assujettir uniquement les normes de lotissement de la zone H04-471 pour un lot qui chevauche les

zones H04-471 et H04-478

- 2014-08-505 6.7.11 Demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une piscine creusée en cour avant d'une résidence située au 213, rue de Rouville, malgré l'interdiction stipulée au règlement de zonage numéro 876-2003
- 2014-08-506 6.7.12 Autorisation pour l'installation d'un bâtiment temporaire au 26, rue du Pacifique Est
- 2014-08-507 6.7.13 Autorisation de signature pour toute demande de certificat d'autorisation dans le cadre du projet de remblaiement des milieux adjacents aux étangs d'épuration dans le secteur Salaberry Ouest du Parc Scientifique Bromont
- 2014-08-508 6.7.14 Dépôt du plan directeur de transport pour le Carrefour Champêtre
- REPORTÉ 6.7.15 Adoption d'une politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville
- 6.8 DIRECTION GÉNÉRALE
- 6.9 RESSOURCES HUMAINES
- N.M. 6.9.1 Dépôt de la liste des engagements de surnuméraires
- 2014-08-509 6.9.2 Nomination au poste de préposée à la taxation
- 7. DIVERS**
- 8. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**
- N.M. 8.1 Compte-rendu du comité de circulation
- N.M. 8.2 Pétition relative aux installations du camp de jour au Domaine du Lac Gale
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 2014-08-510 9.1 Demande de contribution pour fins de parc - lot 2 929 978 (rue Gaspé)
- 2014-08-511 9.2 Autorisation de report du délai de réponse de l'évaluateur relativement aux contestations suite au dépôt du rôle d'évaluation
- 2014-08-512 9.3 Autorisation de déplacement de la conseillère Marie-Ève Lagacé à la conférence internationale «Les enfants dans la ville»
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2014-08-513 **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2014-08-467

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AOÛT 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 août 2014 en y apportant les modifications suivantes :

- Report des sujets :

- 5.4 Adoption du règlement numéro 1013-2014 sur les ententes relatives à des travaux municipaux
- 6.7.15 Adoption d'une politique sur la préparation des projets d'infrastructures de la Ville;

- Ajout en affaires nouvelles des sujets :

- 9.1 Demande de contribution pour fins de parc - lot 2 929 978 (rue Gaspé)
- 9.2 Autorisation de report du délai de réponse de l'évaluateur relativement aux contestations suite au dépôt du rôle d'évaluation
- 9.3 Autorisation de déplacement de la conseillère Marie-Ève Lagacé à la conférence internationale «Les enfants dans la ville»

ADOPTÉE

2014-08-468

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 7 JUILLET 2014**

ATTENDU QUE les membres de ce Conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 7 juillet 2014, tel que soumis.

ADOPTÉE

N.M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JUILLET 2014**

2014-08-469

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2014

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 juillet 2014, au montant de **3 934 380,17 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **823 195,38 \$**

Caisse déboursés : **950 569,10 \$**

1 714 341,53 \$

Paies versées le:

- 10 juillet 2014 **221 592,21 \$**

- 24 juillet 2014 **224 681,95 \$**

Faits saillants :

Chèque no.

M2052	Paiement de 326 354,50\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc. pour l'échéance d'une dette.
M2061	Paiement de 438 679,50 à Financière Banque Nationale inc. pour l'échéance d'une dette.
M2063	Paiement de 377 997,75\$ à Valeurs Mobilières Desjardins inc. pour l'échéance d'une dette.
M2075	Paiement de 91 258,75\$ à Financière Banque Nationale inc. pour l'échéance d'une dette.
13931	Paiement de 35 606,60\$ au Centre National de Cyclisme de Bromont pour une contribution financière.
13932	Paiement de 372 524,08\$ à Club de Soccer de Bromont inc. pour la construction d'un terrain de soccer synthétique.
13945	Paiement de 148 686,33\$ à Groupe Allaire Gince Infrastructures inc. pour les postes de pompage PP6 et PP9.
14003	Paiement de 52 954,20\$ à la M.R.C. Brome-Missisquoi pour la quote-part du changement de M.R.C. selon le décret.
14043	Paiement de 93 901,54\$ à BPR-Infrastructure inc. pour des honoraires d'ingénierie.
14093	Paiement de 40 832,22\$ à Équipements Récréatifs Jambette inc. pour l'achat de modules de jeux au parc Papineau.
14095	Paiement de 32 130,17\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour des travaux de réparation d'un conduite d'eau potable.
14106	Paiement de 25 474,21\$ à Granby Chrysler inc. pour l'achat d'un véhicule pour le service des incendies.
14129	Paiement de 29 665,36\$ à Interceel Radio Mobile inc. pour l'achat de Police Packs et d'écrans véhiculaires.
14204	Paiement de 37 296,99\$ à Sintra inc. pour de l'achat de pierre.

ADOPTÉE

2014-08-470

**AUTORISATION DE DÉPLACEMENT À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE
DE CLÔTURE DES JEUX ÉQUESTRES MONDIAUX 2014 EN
NORMANDIE**

ATTENDU QUE la Fédération équestre internationale (ci-après nommée la FEI), organise des Jeux équestres mondiaux (ci-après nommés JEM), tous les quatre ans;

ATTENDU QUE les Jeux équestres mondiaux de 2014 ont lieu en Normandie du 23 août au 7 septembre 2014;

ATTENDU QUE le 9 juin 2014, la FEI annonçait que la Ville de Bromont serait l'Hôte des Jeux équestres mondiaux en 2018;

ATTENDU QUE la Fédération équestre internationale et le Comité des Jeux équestres mondiaux 2018 requièrent la présence de la mairesse à la cérémonie de clôture des Jeux équestres mondiaux en Normandie le 7 septembre 2014;

ATTENDU QU'il est opportun pour la Ville de Bromont de déléguer le directeur général intérimaire à cet occasion;

ATTENDU QU'il est essentiel pour la Ville de Bromont de bien préparer la venue de cet événement en assurant une présence lors des Jeux équestres mondiaux en Normandie de 2014;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le déplacement de madame Pauline Quinlan, mairesse, et de monsieur Richard Joyal, directeur général intérimaire, à titre de représentant de la Ville de Bromont et de participer à la cérémonie de clôture pour la période du 4 au 9 septembre 2014.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires, à même le budget de fonctionnement, au déplacement de madame Pauline Quinlan, mairesse, afin de payer tous les frais de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais

inhérents à ce voyage, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$, incluant les taxes.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires, à même la contribution de la Ville de Bromont pour la tenue des Jeux Équestres Mondiaux 2018, au déplacement de monsieur Richard Joyal, directeur général intérimaire, afin de payer tous les frais de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à ce voyage, pour un montant n'excédant pas 2 500 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE

A.M.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-02-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2014)

Monsieur le conseiller PIERRE DISTILIO donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), à l'effet qu'un projet de règlement numéro **1008-02-2014** modifiant le règlement numéro 1008-2013 décrétant les tarifs de la Ville de Bromont pour l'exercice financier 2014, tel qu'amendé, sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur le conseiller PIERRE DISTILIO demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du Conseil assistant à la présente séance.

2014-08-471

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 923-12-2014 MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES RELATIVEMENT AU BRUIT CAUSÉ PAR LA TONTE DE GAZON

Attendu qu'avis de motion du projet de règlement numéro 923-12-2014 a été donné à la séance ordinaire de ce Conseil tenue le 7 juillet dernier;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le règlement numéro 923-12-2014 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les nuisances numéro 923-2006, tel qu'amendé, à l'égard de certaines dispositions relatives à la tonte de gazon », tel que soumis.

ADOPTÉE

2014-08-472

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-78-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003, TEL QU'AMENDÉ

ATTENDU l'adoption d'un premier projet de règlement numéro 876-78-2014 à la séance du conseil municipal tenue le 8 avril 2014;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 20 mai 2014 à l'égard de ce premier projet de règlement;

ATTENDU l'adoption en date du 2 juin 2014 d'un second projet de règlement modifié par rapport au premier projet de règlement quant aux usages C3 permis afin d'éviter les discothèques et autres activités incompatibles avec les résidences;

ATTENDU QU'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun à l'égard dudit règlement;

ATTENDU QU'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement a dûment été donné à la séance du 7 juillet 2014;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie du règlement numéro 876-78-2014 faisant l'objet des présentes;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que soumis, le règlement numéro 876-78-2014 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les limites des zones C04-406 et H04-407, à modifier les classes d'usages permis et les normes prescrites dans la zone C04-406 et à créer la zone H04-407-1 afin de réviser les typologies d'habitation dans cette zone et d'y ajouter certaines dispositions applicables».

ADOPTÉ

2014-08-473

**ACQUISITION D'UN MODULE POUR LA GESTION INTÉGRÉE DES
COMPTEURS D'EAU COMMERCIAL**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont utilise les logiciels intégrés de gestion financière de la firme ACCÉO Solutions inc. ;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas de solutions intégrées pour la gestion des compteurs d'eau commerciaux et industriels de la Ville ;

ATTENDU QUE la Ville procèdera à l'implantation des modules de taxation et de perception au courant de l'automne 2014 et que le module de gestion des compteurs d'eau sera intégré lors de cet implantation ;

ATTENDU QU'une proposition a été demandé aux fournisseurs pour les frais de formation, de mise en opération et de coordination et que cette proposition est de **8 965 \$**, plus les taxes applicables, selon la proposition numéro P7-42016-2014-2 préparée par ACCÉO Solutions inc., jointe à la présente ;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mandater la firme ACCÉO Solutions inc. afin de procéder à l'acquisition du module de gestion des compteurs d'eau, au montant de **8 965 \$**, plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à signer l'entente à intervenir à cet effet.

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à emprunter la somme de 9 300 \$ au fonds de roulement et que ladite somme ainsi empruntée soit remboursée sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE

2014-08-474

**ADOPTION D'UNE RÉVISION BUDGÉTAIRE DE L'OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2014)**

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Bromont (OMHB) a fait parvenir à la Ville de Bromont une révision budgétaire pour l'exercice financier 2014;

ATTENDU QUE cette révision budgétaire n'a aucun impact sur la contribution de la ville de Bromont;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit adopter les nouvelles prévisions budgétaires de l'organisme;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de Bromont datée du 27 juin 2014, pour l'exercice financier 2014 soit adoptée, telle que soumise.

ADOPTÉE

2014-08-475

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU
TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2015**

ATTENDU QUE les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 et 14.7 du Code municipal permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que Ville de Bromont confie à la Régie Intermunicipale des Eaux de la Vallée du Richelieu (RIEVR) le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres publics regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1^{er} janvier 2015. Le regroupement pourrait opter pour un contrat ferme de un ou deux ans.

Que Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

Que Ville de Bromont délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville de Bromont.

ADOPTÉE

2014-08-476

APPROPRIATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE PROVENANT DE LA RÉSERVE DES EAUX POUR COUVRIR UNE DÉPENSE RELIÉE À LA RÉPARATION DE FUITES SUR LA CONDUITE MAÎTRESSE D'AQUEDUC

ATTENDU QUE le service des travaux publics a procédé à la réparation de fuites majeures sur la conduite maîtresse d'aqueduc de la rue Shefford et du boul. Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE la profondeur des excavations et la complexité à localiser les fuites ont eu comme effet de prolonger le temps d'intervention des équipes;

ATTENDU QUE le budget initial de 65 000\$ alloué au projet n'était pas suffisant pour couvrir toutes les dépenses;

ATTENDU QU'une somme supplémentaire de 50 000 \$ a été octroyée par la résolution 2014-05-326 pour couvrir des dépenses pour la réparation de fuites;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de ladite résolution, une erreur s'est glissée au niveau du montant de la demande, puisque celui-ci aurait plutôt dû être de l'ordre de 85 000\$, considérant les besoins identifiés;

ATTENDU QU'une somme supplémentaire de 35 000\$ en provenance de la réserve des eaux est nécessaire pour honorer toutes les dépenses afférentes à ce projet;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier la somme supplémentaire de 35 000 \$ provenant de la réserve des eaux afin de couvrir l'ensemble des dépenses du projet " Correctifs sur la conduite principale d'aqueduc".

ADOPTÉE

2014-08-477

MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE P2011-RDL-17 RELATIF AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DU PROJET PROLONGEMENT RUE DES LILAS - PHASE 3

ATTENDU QUE R.C.R. Tremblay Excavation inc., Excavation St-Pierre et Tremblay inc. et la Ville de Bromont ont signé le protocole d'entente P2011-RDL-17 le 8 août 2011 relativement au projet domiciliaire du prolongement de la rue des Lilas (phase 3) ;

ATTENDU QUE la signature de ce protocole d'entente a été autorisée par la résolution 2011-06-299 du 20 juin 2011 ;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente tous les travaux municipaux prévus aux plans et devis doivent être terminés dans les trois ans suivant la signature du protocole d'entente ;

ATTENDU QUE R.C.R. Tremblay Excavation inc. fera procéder à la pose de la première couche de pavage en septembre 2014 ;

ATTENDU QUE R.C.R. Tremblay Excavation inc. fera procéder à la pose de la deuxième couche de pavage en 2015 à la suite d'un cycle de gel et de dégel ;

ATTENDU QUE le délai de réalisation prévu à l'article 41 du protocole d'entente P2011-RDL-17 doit être prolongé afin de permettre ces derniers travaux municipaux ;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De modifier par la présente résolution le protocole d'entente P2011-RDL-17 signé le 8 août 2011 quant au délai de réalisation des travaux municipaux.

De permettre à R.C.R. Tremblay Excavation inc. de terminer tous les travaux prévus aux plans et devis de l'annexe D du protocole d'entente P2011-RDL-17 avant le 1^{er} septembre 2015.

ADOPTÉE

2014-08-478

**ACCEPTATION D'UNE CONVENTION INTERVENUE ENTRE
MONSIEUR JACQUES MASTROCOLA, MADAME JOHANNE
VACHON ET VILLE DE BROMONT POUR UNE CESSION DE
TERRAIN SUITE AUX TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN
COMPTON**

ATTENDU QUE monsieur Jacques Mastrocola et madame Johanne Vachon sont propriétaires du lot 2 591 366, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, ayant façade sur le chemin Compton;

ATTENDU QUE Ville de Bromont à procéder à des travaux de réfection du chemin Compton devant l'immeuble de ce propriétaire en raison de sa vétusté;

ATTENDU QUE l'occupation exercée par l'emprise du chemin Compton avant ces travaux de réfection excédait l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE suivant ces travaux de réfection, la situation de l'occupation de la nouvelle emprise du chemin Compton excède toujours l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont;

ATTENDU QUE la largeur de l'assiette des titres de propriété de Ville de Bromont pour le chemin Compton ne correspond pas au minimum réglementaire en raison que ce chemin origine de l'emplacement d'un chemin montré à l'originnaire sur le plan du cadastre;

ATTENDU QU'une convention est intervenue entre monsieur Jacques Mastrocola, madame Johanne Vachon et Ville de Bromont afin de procéder à une transaction immobilière rendant conforme l'occupation exercée par l'emprise du chemin Compton à l'assiette des titre de propriété de Ville de Bromont et respecter la réglementation municipale;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie de la convention.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que Ville de Bromont accepte les termes de la convention intervenue avec monsieur Jacques Mastrocola et madame Johanne Vachon;

D'autoriser monsieur François Bernard, arpenteur-géomètre, à signer pour et au nom de Ville de Bromont ladite convention.

ADOPTÉE

2014-08-479

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR L'ACTE DE CESSION DES
LOTS 4 184 798, 4 246 428, 4 513 010, 4 678 717 4 775 234 ET 4 999 374,
CADASTRE DU QUEBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIERE DE
SHEFFORD (PARTIE DES RUES LUC-MARCHESSAULT ET MARCEL-
R.-BERGERON)**

ATTENDU QUE Immobilier Rive-Gauche Bromont inc. et la Ville ont signé un protocole d'entente le 4 novembre 2005 relativement au projet résidentiel Rive-Gauche ;

ATTENDU QUE la signature de ce protocole d'entente a été autorisée par la résolution 2005-10-572 du 13 octobre 2005 ;

ATTEDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, le promoteur s'est engagé à réaliser des travaux d'infrastructures municipales ;

ATTENDU QUE suivant les termes de ce protocole d'entente, le promoteur s'est engagé à céder les emprises de rues du projet pour la somme d'un dollar à la suite de la réception définitive des ouvrages ;

ATTENDU QUE le certificat de réception définitive des ouvrages pour la dernière phase du projet a été émis par l'ingénieur chargé de la surveillance le 26 juin 2014 et signé par le directeur des services techniques le 18 juillet 2014 ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance d'un acte de cession préparé par M^e Joanne Désourdy, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la réception définitive des infrastructures municipales comportant les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial de la dernière phase du projet Rive-Gauche (certificat du 26 juin 2014) rendant possible la municipalisation de ces dernières.

D'acquérir les lots 4 184 798, 4 246 428, 4 513 010, 4 678 717 4 775 234 et 4 999 374, cadastre du Québec, circonscription foncière de Shefford, étant une partie des rues Luc-Marchessault et Marcel-R.-Bergeron.

D'acquérir les lots ci-dessus mentionnés pour la somme d'un dollar, somme déjà payée lors de l'acquisition des autres rues et des fins de parcs du projet.

D'accepter le projet d'acte de cession soumis par M^e Joanne Désourdy, notaire.

D'autoriser la mairesse et la greffière à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte de cession soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2014-08-480

**APPROPRIATION D'UN MONTANT À MÊME L'EXCÉDENT DE
FONCTIONNEMENT ANTICIPÉ POUR LE TRAITEMENT DE PLUSIEURS
DOSSIERS RELATIFS AU PROGRAMME DE SERVITUDES**

ATTENDU QUE le traitement des dossiers s'est accéléré suite à l'embauche d'une ressource supplémentaire aux services techniques ;

ATTENDU QUE plusieurs dossiers dormants ont été complétés ;

ATTENDU QUE les transferts des droits de propriété et l'acquisition de servitudes complétant ces dossiers nécessitent l'augmentation du poste budgétaire relatif au programme de servitudes.

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier un montant de 55 000 \$ à même l'excédent de fonctionnement anticipé afin d'augmenter le poste budgétaire relatif au programme de servitudes.

ADOPTÉE

2014-08-481

**ADOPTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE
ET L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DE BROMONT**

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont inc (AHMB) encadre le programme de hockey récréatif et compétitif à Bromont;

ATTENDU QUE l'Association de hockey mineur de Bromont rencontre ses obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à cet organisme partenaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la convention de partenariat entre la Ville et l'Association de hockey mineur de Bromont telle que soumise au soutien des présentes;

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer cette convention de partenariat pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2014-08-482

**ADOPTION DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT 2014-2015
ENTRE LA VILLE ET BROMONT SUR GLACE**

ATTENDU QUE l'organisme Bromont sur glace encadre le programme de patinage artistique offert à Bromont;

ATTENDU QUE Bromont sur glace inc. rencontre ses obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder son soutien à Bromont sur glace, cet organisme partenaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver l'entente de partenariat 2014-2015 entre la Ville et Bromont sur glace.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer cette entente de partenariat 2014-2015 pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** se retire avant que ne soit traité le sujet suivant, déclarant avoir un intérêt dans cette affaire et quitte son siège.

2014-08-483

**OCTROI D'UN CONTRAT DE LOUAGE DE SERVICES À
AVENTURE-RÉCRÉO SPORT INC., SAISON DE SPORTS DE GLACE
2014-2015**

ATTENDU QUE des casiers sont disponibles pour location saisonnière aux usagers de l'Aréna de Bromont et que la gestion de ceux-ci demande démarchage, assignation et suivi de paiement;

ATTENDU QUE la Ville dispose des équipements nécessaires pour l'opération d'un Pro shop à l'Aréna de Bromont et que ce type de service doit être offert aux usagers;

ATTENDU QU'un service de vente de collation est requis hors des heures d'opération du casse-croûte;

ATTENDU QU'Aventure Récréo-sport inc offre ces services depuis 2003 à la satisfaction des deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le contrat de fourniture de services à Aventure Récréo-Sport inc. pour la somme de **550\$**.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer ce contrat de fourniture de services pour et au nom de la Ville.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

Monsieur **RÉAL BRUNELLE** réintègre son siège.

2014-08-484

**GESTION DE LA LOGISTIQUE TERRESTRE POUR LE SPECTACLE
AÉRIEN
DES CANTONS-DE-L'EST DES 15, 16 ET 17 AOÛT 2014**

ATTENDU QUE l'autorisation de la tenue de l'événement et de la contribution financière et en services de la Ville de Bromont a été approuvé par résolution (2014-01-026);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont soutient et supporte les organismes promoteurs d'événements;

ATTENDU QUE le Spectacle aérien des Cantons-de-l'Est aura lieu les 15, 16 et 17 août 2014 sur le site de l'Aéroport des Cantons de l'Est;

ATTENDU QUE cet événement familial et grand public fait partie de la programmation des fêtes du 50e de la Ville de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De permettre la fermeture complète du boulevard de l'aéroport les 15, 16 et 17 août 2014.

De mettre en place des panneaux de sens unique sur les boulevards de Montréal et de l'Innovation.

De permettre l'utilisation des différentes aires de stationnements demandées en cas de débordement du stationnement de Fabritec.

D'autoriser le prêt de matériel provenant des différents services de la Ville de Bromont.

De permettre le contrôle de la circulation par le Service de police de la Ville de Bromont sur la route Pierre-Laporte.

ADOPTÉE

2014-08-485

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU JARDIN
COMMUNAUTAIRE
ÉCOLOGIQUE LES COCCINELLES DE BROMONT POUR LA
RÉALISATION DE LEURS TRAVAUX PRÉPARATOIRES ANNUELS ET
L'ENTRETIEN DE LEURS INFRASTRUCTURES**

ATTENDU QUE le Jardin Communautaire Écologique Les Coccinelles de Bromont permet à une cinquantaine de citoyens de Bromont d'avoir accès à un terrain pour jardiner et de profiter d'un bel espace cultivable au cœur de la communauté;

ATTENDU QU'en 2014 tous les jardins ont été loués et cultivés et qu'il y avait même une liste d'attente;

ATTENDU QU'à chaque année le Jardin Communautaire sollicite une contribution financière à la Ville de Bromont pour les aider aux travaux préparatoires annuels et/ou pour les aider à entretenir leurs infrastructures;

ATTENDU QUE cette année le Jardin Communautaire sollicite une contribution financière de 500 \$;

ATTENDU QU'une somme de 500 \$ est prévue au budget régulier du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) pour aider le Jardin Communautaire Les Coccinelles de Bromont;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une contribution financière de **500 \$** au Jardin Communautaire Les Coccinelles de Bromont pour la réalisation des travaux préparatoires annuels et/ou pour les aider à entretenir leurs infrastructures, permettant d'offrir aux jardiniers membres un environnement de qualité.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2014-08-486

RECONDUCTION DU BAIL DE L'ÉCOLE DE DANSE L'ÉQUILIBRE

ATTENDU QUE la mission du Service des loisirs est d'offrir des activités à la population en partenariat avec des organismes dont la conformité et la compétence sont reconnues;

ATTENDU QUE la Ville souhaite faire bénéficier sa population des services dispensés par l'École de danse Équilibre et possède les installations requises;

ATTENDU QU'un bail a été signé annuellement depuis 2008 entre la Ville de Bromont et l'École de danse Équilibre à la satisfaction des deux parties;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De reconduire le bail de l'École de danse Équilibre pour 2014-2015 pour la somme totale de 6 517,28\$ (avant taxes);

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer ledit bail pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2014-08-487

MODIFICATION D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT 2014 ENTRE LA VILLE ET LA LIGUE DE TENNIS EN DOUBLE BROMONT

ATTENDU l'entente de partenariat 2014 encadrant les activités de la Ligue de tennis en double de Bromont (LTDB) signée et approuvée par la résolution numéro 2014-03-151;

ATTENDU QU'en date de ce jour, la Ligue de tennis en double de Bromont n'a pas démarré ses activités;

ATTENDU la volonté des membres de relancer l'activité sous d'autres conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver l'entente modifiée entre la Ville et la Ligue de tennis en double de Bromont, telle que soumise au soutien des présentes.

D'autoriser la directrice du Service des loisirs, culture et vie communautaire à signer cette entente modifiée pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE

2014-08-488

DEMANDE DE GRATUITÉ DE TEMPS DE GLACE À L'ARÉNA DE BROMONT POUR LE PERSONNEL DE LA VILLE

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite contribuer au mieux-être de son personnel par la pratique d'activités sportives et au développement de relations interpersonnelles dans un contexte autre que le travail;

ATTENDU QUE le temps de glace demandé est disponible soit le 3^{ième} vendredi du mois, d'août 2014 à mars 2015, de 12 h à 13 h 30;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'attribuer gratuitement 12 heures de temps de glace à l'Aréna de Bromont aux membres du personnel de la Ville, soit de 12h à 13h30 aux dates suivantes :

- 22 août, 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre et 19 décembre 2014
- 16 janvier, 20 février et 20 mars 2015

D'accorder la libération du temps de travail des employés y participant en vertu des dispositions prises avec leur supérieur immédiat et ce, dans le respect de la convention collective ou des liens contractuels existants.

ADOPTÉE

2014-08-489

**DEMANDE DE SUPPORT TECHNIQUE ET DE SOUTIEN FINANCIER
POUR LA TENUE DU KILOMAÎTRE 2014**

ATTENDU la demande du Club d'athlétisme Adrenaline Granby-Bromont sollicitant un support technique et un soutien financier pour la tenue de la 13^e édition du KiloMaître à la Chantignole dimanche 21 septembre 2014;

ATTENDU QUE pour des raisons de sécurité, une dérogation au Règlement des nuisances (présence de coureurs et accompagnateurs sur les voies publiques) est requise;

ATTENDU QUE la Ville souhaite soutenir ce type d'événement;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'usage gratuit et exclusif du terrain de soccer Germain-Désourdy les 20 et 21 septembre 2014.

D'autoriser la contribution en ressources humaines et matérielles des Services municipaux.

D'accorder une dérogation au Règlement des nuisances relativement à la permission d'emprunter la voie publique (#923-2006) pour les participants au KiloMaître sous la supervision du Service de police et de bénévoles.

D'autoriser la fermeture momentanée de la rue Shefford (des Skieurs puis de Gaspé).

D'accorder une contribution financière de 250\$.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2014-08-490

**DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET D'APPUI À LA
SUBVENTION DÉPOSÉE PAR LES AMIS DES SENTIERS AUPRÈS DE LA
COALITION NATIONALE SUR LES SENTIERS**

ATTENDU QUE la Ville souhaite protéger, entretenir, développer et mettre en valeur le réseau de sentiers sur son territoire pour offrir des espaces de pratique de sports de plein air et de loisirs pour les citoyens et les touristes;

ATTENDU QUE la Ville souhaite contribuer aux activités de l'organisme les Amis des sentiers de Bromont, au développement, à la mise en valeur et à l'entretien de son réseau de sentiers récréatifs;

ATTENDU QUE le versement de la subvention de la Ville aux Amis des sentiers est consenti sans aucune contrepartie pour la Ville et uniquement dans l'intérêt public dans le cadre du programme municipal de soutien financier ouvert aux organismes sans but lucratif œuvrant pour le bénéfice de la population;

ATTENDU QUE le montant total qui sera investi en aménagement de sentiers et en infrastructures est de 597 900\$;

ATTENDU QUE la Coalition nationale des sentiers finance à 50% le montant total des projets présentés et qu'en conséquence, le montant demandé en subvention est de 298 950 \$;

ATTENDU QU'afin d'obtenir la subvention demandée la Ville doit appuyer les Amis des sentiers en leur donnant une contribution financière équivalente à 31,77% de la subvention obtenue avec la CNS en 2015;

ATTENDU QUE la date limite d'envoi de la demande de subvention à la Coalition nationale des sentiers est le 15 août 2014, une recommandation de la Ville appuyant la candidature des Amis des sentiers est nécessaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'appuyer la demande de subvention des Amis des sentiers en leur accordant une contribution financière équivalente à 31,77% de la subvention à être obtenue auprès de la Coalition nationale des sentiers en 2015, le cas échéant, jusqu'à concurrence d'un montant maximal de 95 000\$.

ADOPTÉE

2014-08-491

**IMPLANTATION D'UN PARC CANIN SUR LE LOT 2 929 991
(TERRAIN MUNICIPAL SITUÉ SUR LE CHEMIN DES CARRIÈRES)**

ATTENDU QUE la Ville désire offrir à ses citoyens propriétaires canins un endroit aménagé répondant à leurs besoins;

ATTENDU QU'un budget de 25 000\$ a été octroyé par la Ville afin de réaliser ce projet en 2014;

ATTENDU QUE le terrain proposé est un terrain municipal qui répond aux normes et critères d'aménagement d'une aire d'exercices pour chiens (AEC);

ATTENDU QUE cet emplacement respecte les normes environnementales relativement aux milieux humides et au respect de la bande riveraine du cours d'eau Latulipe;

ATTENDU QUE la superficie du terrain permet l'implantation d'un parc à chien d'une superficie de 2000 m²;

ATTENDU QU'une entente verbale est intervenue avec le propriétaire du commerce BMR (21, chemin des Carrières) afin de permettre l'utilisation de cases de stationnement sur le côté droit du commerce, et ce sans frais;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'aménager un parc canin de 2000 m² sur le lot 2 929 991, terrain municipal sur le chemin des Carrières, face au BMR.

De mandater la greffière afin de préparer une entente avec le propriétaire du commerce BMR afin de confirmer l'utilisation de cases de stationnement du commerce.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2014-08-492

FIN DE L'ENTENTE AVEC L'ESCOUADE RÉGIONALE MIXTE

ATTENDU QUE plusieurs policiers permanents du service de police de la Ville sont présentement absents à court ou à long terme;

ATTENDU QU'une ressource est présentement affectée à l'escouade régionale mixte de la région et qu'il est possible de mettre fin à l'entente pour rapatrier cette ressource au sein de notre service de police;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De mettre fin à l'entente actuelle avec l'escouade régionale mixte et de rapatrier au service de police de la Ville la ressource qui y est présentement affectée et ce, à compter du 1^{er} septembre 2014.

ADOPTÉE

2014-08-493

**RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN
ASSURANCES BIENS DU REGROUPEMENT VARENNES-STE-JULIE
FUSIONNÉ POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2011 AU 1^{ER}
DÉCEMBRE 2012**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada sous le numéro 530-86-648 et que celle-ci couvre la période du 1^{er} décembre 2011 au 1^{er} décembre 2012;

ATTENDU QUE cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QU'un fonds de garantie d'une valeur de 250 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en assurances biens et que la Ville y a investi une quote-part de 13 215 \$ représentant 5,3% de la valeur totale du fonds.

ATTENDU QUE la convention relative à la gestion des fonds de garanties prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds;

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

ATTENDU QUE l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur touchant ladite police et ledit fonds de garantie en assurances biens ont été traitées et fermées par l'assureur;

ATTENDU QUE Ville de Bromont confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur AIG Canada pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés;

ATTENDU QUE Ville de Bromont demande que le reliquat de 240 157,21 \$ dudit fonds de garantie en assurances biens soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée;

ATTENDU QU'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en assurances biens;

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012;

ATTENDU QUE l'assureur AIG Canada pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos;

ATTENDU QUE Ville de Bromont s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en assurances biens pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
 APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'obtenir de l'assureur AIG Canada une lettre confirmant qu'il autorise l'Union des municipalités du Québec, en tant que mandataire du regroupement Varennes-Ste-Julie fusionné, à libérer le fonds de garantie en assurances Biens pour la période du 1er décembre 2011 au 1er décembre 2012.

D'autoriser l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Varennes-Ste-Julie fusionné, dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE

2014-08-494

**APPROBATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION
 DES OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UN APPEL
 D'OFFRES EN SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION
 FONCIÈRE**

ATTENDU QUE conformément à la Loi, le Conseil municipal a adopté par ses résolutions numéros 2014-01-028 et 2014-02-115, une grille de pondération et d'évaluation des offres en vue de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels ;

ATTENDU QUE le contrat de services professionnels en évaluation foncière nécessite une méthodologie différente de celle approuvée par ces résolutions ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une grille de pondération et d'évaluation des offres plus appropriée pour l'appel d'offres en services professionnels en évaluation foncière à être lancé en 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
 APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la grille d'analyse suivante pour l'évaluation et la pondération des offres reçues dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels en évaluation foncière à être lancé par la Ville en 2014 :

SYSTÈME D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DES OFFRES

**APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS POUR
 ÉVALUATION FONCIÈRE**

			Soumissionnaire n° 1 _____	Soumissionnaire n° 2 _____	Soumissionnaire n° 3 _____	Soumissionnaire n° 4 _____	Soumissionnaire n° 5 _____
CRITÈRES D'ÉVALUATION	Nombre maximal de points possible	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue	Note obtenue
1.0 FIRME							
1.1	Expérience du soumissionnaire	20					
1.2	Compétence de l'évaluateur signataire et de	20					

	son suppléant éventuel						
1.3	Capacité des effectifs actuels ou accessible à réussir le mandat	25					
2.0 RÉALISATION DU MANDAT							
2.1	Capacité de traitement électronique de l'information	15					
2.2	Capacité de planification et de suivi des travaux requis	15					
3.0 QUALITÉ DE L'OFFRE							
3.1	Qualité de l'offre de service soumise	5					
Total		100					
L'enveloppe des offres de prix est retournée au soumissionnaire qui ne se qualifie pas (moins de 70 points) sans être ouverte.							

(pointage intérimaire + 50) X 10 000

Prix

= pointage final

RANG :

ADOPTÉE

2014-08-495

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 15 JUILLET 2014**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2014;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les membres de ce Conseil prennent acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 juillet 2014.

ADOPTÉE

2014-08-496

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UNE ENSEIGNE COMMUNAUTAIRE AU 130,
BOUL. DU CARREFOUR**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'une enseigne communautaire au 130, boul. du Carrefour a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est une condition à l'approbation de l'usage conditionnel;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés en soutien à la demande : Enseigne initialement déposée (par Enseignes transworld, en date du 13 septembre 2013), enseigne approuvée (par Enseigne transworld, en

date du 24 avril 2014), demande courriel de la requérante pour déposer le dossier de l'enseigne de rue communautaire (courriel en date du 17 juin 2014);

ATTENDU QUE l'enseigne sur socle pourrait être modifiée afin que d'autres commerces dans le bâtiment puissent s'afficher, mais sous certaines conditions;

ATTENDU QUE l'enseigne sur socle présentée initialement est trop large et les autres commerces pourraient s'afficher sous la section du prix de l'essence;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter que les commerces additionnels puissent être affichés sur l'enseigne sur socle située au 130, boul. du Carrefour, conditionnellement à ce que la largeur de l'enseigne soit la même que celle déjà approuvée, que la hauteur totale de l'enseigne n'excède pas 9,5 pieds et que le tout soit en uréthane haute-densité.

ADOPTÉE

2014-08-497

**DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE D'UN AGRANDISSEMENT ET DE LA RÉNOVATION
D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 107, BOUL. DE BROMONT**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement et de la rénovation d'un bâtiment commercial située au 107, boul. de Bromont a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 3 - PIIA relatif à un projet commercial, industriel ou communautaire;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés : élévations et plans de construction (par Atelier A. Bellavance, en date du 18 juin 2014), deux rendus couleur (par Atelier A. Bellavance, en date du 2 juillet 2014);

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un agrandissement et de la rénovation d'un bâtiment commercial situé au 107, boul. de Bromont conditionnellement à ce que :

- le revêtement en bois sur le bâtiment existant soit également remplacé ou repeint pour ne pas qu'il y ait de différence de couleur entre celui-ci et celui de l'agrandissement;

- les matériaux finaux (toiture, modèle de fenêtre et couleurs, etc.) soient déposés en soutien à la demande de permis afin de démontrer qu'ils s'harmonisent avec le bâtiment existant (validation requise par le directeur de l'urbanisme);

- la seconde enseigne sur la portion brasserie de l'agrandissement soit enlevée;
- les escaliers, rampe et garde-corps en bois traité sur le mur latérale droit soient teints ou peints;
- la marquise en toile sur le mur latéral droit soit remplacée ou rafraîchie.

ADOPTÉE

2014-08-498

DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE DE L'AJOUT D'UNE PLATE-FORME ÉLÉVATRICE AU 915, RUE SHEFFORD

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'ajout d'une plate-forme élévatrice au 915, rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés : description du type de plate-forme élévatrice (Elevabec inc.), deux photos du bâtiment, un croquis fait à la main de l'emplacement désiré de la plate-forme;

ATTENDU QUE la plate-forme élévatrice sera localisée dans un stationnement asphalté et qu'elle ne peut être dissimulée par une plantation d'arbustes;

ATTENDU QU'une clôture blanche d'une hauteur de 1 m pourrait partiellement dissimuler la plate-forme élévatrice;
ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de l'ajout d'une plate-forme élévatrice au 915, rue Shefford conditionnellement à ce que:

- la plate-forme élévatrice soit séparée visuellement du côté de la rue par une clôture blanche d'une hauteur de 1 m ou par une autre proposition d'écran architectural approuvée par le directeur de l'urbanisme.

ADOPTÉE

2014-08-499

SUIVI D'UNE DEMANDE DE PIIA POUR L'AMÉNAGEMENT PAYSAGER D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 793, RUE SHEFFORD

ATTENDU QU'un suivi d'une demande de PIIA pour l'aménagement paysager d'un bâtiment commercial situé au 793, rue Shefford a été déposé;

ATTENDU QUE cette demande est assujettie au règlement 878-2003 relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale, Section 5 - PIIA relatif à un territoire d'intérêt patrimonial;

ATTENDU QUE dans sa résolution 2014-06-372, le conseil municipal émettait des conditions en lien avec l'aménagement paysager, entre autres, pour le stationnement;

ATTENDU QUE les documents suivants ont été déposés : plan d'aménagement conceptuel du site (par Les paysages VerduRoy inc., en date du 5 juin 2014);

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicables;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la proposition effectuée dans le cadre du suivi de la demande de PIIA pour l'aménagement paysager d'un bâtiment commercial situé au 793, rue Shefford conditionnellement à ce que:

- une baie paysagère soit aménagée au milieu de la rangée de cases de stationnement à l'est;
- le requérant corrige la dépression dans le trottoir devant son bâtiment causée par la relocalisation de l'entrée charretière;
- la largeur de l'allée de circulation soit réduite le long du bâtiment pour permettre l'aménagement d'une bande paysagère de chaque côté de l'entrée.

ADOPTÉE

2014-08-500

**MODIFICATION D'UN PIIA DÉJÀ APPROUVÉ POUR LA RÉNOVATION
D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 851-853, RUE SHEFFORD**

ATTENDU QU'une demande de modification d'un PIIA déjà approuvé pour la rénovation d'un bâtiment commercial situé au rue Shefford a été déposée;

ATTENDU QUE la demande initiale de PIIA pour la rénovation du bâtiment a été acceptée sous la résolution 2014-05-287;

ATTENDU QUE le requérant souhaite maintenant mettre de la tôle à baguette sur la marquise au-dessus de la galerie;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicable;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de modification du PIIA déjà approuvé pour la rénovation du bâtiment commercial situé au 851-853, rue Shefford.

ADOPTÉE

2014-08-501

**SUIVI D'UNE DEMANDE RELATIVE À L'IMPLANTATION ET
L'INTÉGRATION ARCHITECTURAL D'UN PROJET RÉSIDENTIEL
INTÉGRÉ SUR LA RUE DES CERISIERS**

ATTENDU QU'une demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale d'un projet résidentiel intégré sur la rue des Cerisiers a été déposée;

ATTENDU QUE le conseil acceptait cette demande dans la résolution numéro 2013-08-496 conditionnellement au dépôt et à l'acceptation d'un plan d'aménagement paysager;

ATTENDU QUE le document suivant a été déposé au soutien à la demande : plan d'aménagement paysager préparé par Louis Dubuc, architecte paysagiste, daté du mois de février 2014;

ATTENDU QUE la demande répond partiellement aux critères et objectifs applicable;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver le plan déposé pour le projet résidentiel intégré sur la rue des Cerisiers, conditionnellement à ce que:

- L'aménagement le long du chemin Gaspé soit revu et bonifié;
- Des liens soient prévus entre la piste cyclable et le projet résidentiel intégré;
- Un endroit soit prévu pour les conteneurs à déchets.

ADOPTÉE

2014-08-502

**DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE DEMANDE RELATIVE À
L'IMPLANTATION ET À L'INTÉGRATION ARCHITECTURALE D'UNE
RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE SITUÉE
AU 175, RUE DUNN, LOT 2 930 691**

ATTENDU QUE le conseil a accepté la demande relative à l'implantation et à l'intégration architecturale de la résidence projeté située au 175, rue Dunn, lot 2 930 691, le 7 juillet 2014 selon la résolution 2014-07-450;

ATTENDU QUE le requérant souhaite modifier les plans de sa résidence projetée en remplaçant la porte de garage par une fenêtre;

ATTENDU QUE la résidence sera construite tel que montré aux plans modifiés datés du 11 juillet 2014 faits par la compagnie Maison Dunfab Inc.;

ATTENDU QUE la demande répond aux critères et objectifs applicables;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De modifier la résolution numéro 2014-07-450 suite à une demande de modification portant sur l'implantation et à l'intégration architecturale d'une résidence unifamiliale isolée située au 175, rue Dunn, le tout conformément aux nouveaux plans datés du 11 juillet 2014 soumis au soutien des présentes.

ADOPTÉE

2014-08-503

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À RÉGULARISER LA
LOCALISATION D'UNE PISCINE ET DE SA CLÔTURE AU 47, RUE DES
LILAS SUITE À L'OUVERTURE D'UNE NOUVELLE RUE**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'une piscine et de sa clôture au 47, rue des Lilas (lot 5 202 387, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome situé dans la zone H04-431, district Pierre-Laporte) a été déposée;

ATTENDU QUE cette dérogation est nécessaire afin de permettre l'ouverture d'une nouvelle rue sur le lot 5 202 388, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 859-2005 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le document suivant a été déposé : plan projet de lotissement (par Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 2014);

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la demande de dérogation mineure visant à régulariser la localisation d'une piscine et de sa clôture au 47, rue des Lilas, conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager ou une clôture en bois plus opaque dans le but de cacher cette piscine soit prévu au protocole d'entente à intervenir avec le promoteur.

ADOPTÉE

2014-08-504

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À ASSUJETTIR
UNIQUEMENT LES NORMES DE LOTISSEMENT DE LA ZONE H04-471
POUR UN LOT QUI CHEVAUCHE LES ZONES H04-471 ET H04-478**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure portant sur partie des lots 5 202 388 et 3 163 428, cadastre du Québec, circonscription foncière de Brome (district Pierre-Laporte) visant à assujettir uniquement les normes de lotissement de la zone H04-471 pour un lot qui chevauche les zones H04-471 et H04-478 a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au Règlement 859-2005 sur les dérogations mineures;

ATTENDU QUE le document suivant a été déposé : plan projet de lotissement (par Daniel Touchette, arpenteur-géomètre, en date du 28 mai 2014);

ATTENDU QUE les normes de lotissement de la zone H04-478 ont été prévues pour des lots non-desservis par l'aqueduc et l'égout et que le projet résidentiel projeté sera desservis pas les deux services;

ATTENDU QUE le fait de ne pas accorder la dérogation mineure causerait un préjudice au requérant;

ATTENDU QUE la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'approuver la demande de dérogation mineure portant sur une partie des lots 5 202 388 et 3 163 428, cadastre du Québec, circonscription foncière de

Brome (district Pierre-Laporte) visant à assujettir uniquement les normes de lotissement de la zone H04-471 pour un lot qui chevauche les zones H04-471 et H04-478.

ADOPTÉE

2014-08-505

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE VISANT À PERMETTRE LA
CONSTRUCTION D'UNE PISCINE CREUSÉE DANS LA COUR AVANT
D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 213, RUE DE ROUVILLE, MALGRÉ
L'INTERDICTION STIPULÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
876-2003**

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une piscine creusée dans la cour avant d'une résidence située au 213, rue de Rouville, malgré l'interdiction stipulée au règlement de zonage numéro 876-2003 a été déposée;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement relatif aux dérogations mineures n° 859-2003;

IL EST PROPOSÉ PAR **PIERRE DISTILIO**
APPUYÉ PAR **LOUIS VILLENEUVE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter la demande visant à permettre la construction d'une piscine creusée en cour avant d'une propriété sise au 213, rue de Rouville.

ADOPTÉE

2014-08-506

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT
TEMPORAIRE AU 26, RUE DU PACIFIQUE-EST**

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Carbonneau souhaite installer une roulotte de chantier de 10' x 30' sur leur terrain pour pallier au manque d'espace de bureau;

ATTENDU QUE l'entreprise Groupe Carbonneau est en période de planification pour l'agrandissement de leur bâtiment au 26, rue du Pacifique-Est;

ATTENDU QUE le service des incendies a vérifié l'implantation projeté de la roulotte et l'accessibilité pour la lutte aux incendies sera conforme aux normes en vigueur;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser l'installation d'une roulotte de chantier au 26, rue du Pacifique-Est pour une période maximale de un (1) an soit du 5 août 2014 au 5 août 2015.

ADOPTÉE

2014-08-507

**AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TOUTE DEMANDE DE
CERTIFICAT D'AUTORISATION DANS LE CADRE DU PROJET DE
REMBLAI DES MILIEUX ADJACENTS AUX ÉTANGS D'ÉPURATION
DANS LE SECTEUR SALABERRY OUEST DU PARC SCIENTIFIQUE
BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville a mandaté Enviro-Guide A.L. pour préparer une demande de certificat d'autorisation (C.A.) pour le remblai des milieux adjacents aux étangs d'épuration dans le secteur Salaberry ouest du Parc Scientifique Bromont (projet réalisé dans le cadre du plan de conservation du Parc Scientifique Bromont);

ATTENDU QUE Enviro-Guide A.L. se charge également des procédures auprès du ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MDDELCC ») pour obtenir le certificat d'autorisation en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

ATTENDU QUE la procédure requiert que la Ville autorise Enviro-Guide A.L. comme signataire de toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au MDDELCC en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser Enviro-Guide A.L. comme signataire de toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dans le cadre du projet de demande de certificat d'autorisation (c.a) pour le remblai des milieux adjacents aux étangs d'épuration dans le secteur Salaberry ouest du Parc Scientifique Bromont.

D'autoriser la greffière à compléter le formulaire du MDDELCC attestant cette autorisation.

ADOPTÉE

2014-08-508

**DÉPÔT DU PLAN DIRECTEUR DE TRANSPORT POUR LE CARREFOUR
CHAMPÊTRE**

ATTENDU QUE dans sa résolution 2014-01-040, le conseil municipal exigeait le dépôt d'un plan directeur de transport pour le Carrefour Champêtre comme condition à l'émission d'un permis de construction pour un centre de distribution pétrolière au 130, boulevard du Carrefour ;

ATTENDU QUE le plan directeur de transport a été réalisé entre janvier et juin 2014 ;

ATTENDU QUE le plan indique des mesures visant à améliorer la circulation à l'intersection du boulevard du Carrefour et du boulevard de Bromont ;

ATTENDU QUE le plan répond à l'exigence du conseil municipal sous certaines conditions;

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE DISTILIO
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accuser réception du plan directeur de transport pour le Carrefour Champêtre soumis au soutien des présentes et de reconnaître qu'il répond à son exigence de la recommandation 2014-01-040 ;

Que les travaux prévus sur la partie ouest du boulevard Bromont, si requis, devront être assumés par les propriétaires de la zone R04-467 à leur demande et le tout, suite à une approbation du conseil municipal par la signature d'un protocole d'entente relatif aux travaux municipaux;

D'exiger que les propriétaires des portions des routes vertes traversant leur terrain enregistrent une servitude envers la Ville afin de finaliser ce projet régional dans les 120 jours suivant l'émission du permis de construction, le tout conformément au protocole d'entente du Carrefour Champêtre, les servitudes sur les lots non construits pouvant être déplacées dans le cadre de l'approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale éventuel pour une nouvelle construction.

ADOPTÉE

N.M.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DE SURNUMÉRAIRES

2014-08-509

NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉE À LA TAXATION

ATTENDU QUE madame Francine Huneault a quitté son emploi le 11 juillet 2014 et que, de ce fait, le poste de préposée à la taxation devient vacant;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'affichage à l'interne, conformément à l'article 16 de la convention collective, et que madame Stéphanie Ratté a posé sa candidature pour le poste;

ATTENDU QUE madame Ratté a remplacé madame Huneault durant six (6) mois et a démontré de grandes compétences relativement au poste, à la plus grande satisfaction de la ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De nommer madame Stéphanie Ratté au poste de préposée à la taxation, classe 10, en conformité avec l'article 16.01 e) de la convention collective en vigueur, conditionnellement à une période de probation de quatre-vingt dix jours (90) jours de travail, conformément à l'article 4.01 b) de la convention collective.

ADOPTÉE

N.M.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE CIRCULATION

N.M.

PÉTITION RELATIVE AUX INSTALLATIONS DU CAMP DE JOUR AU DOMAINE DU LAC GALE

2014-08-510

**DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR FIN DE PARC LOT 2 929 978
(RUE GASPÉ)**

ATTENDU QUE le propriétaire du lot 2 929 978 de la circonscription foncière de Brome du cadastre du Québec a déposé une demande de lotissement pour sa propriété;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du règlement de lotissement 877-2003 de la Ville de Bromont, la Ville exige du propriétaire lors d'une demande d'opération cadastrale que 10% de la superficie du terrain soit cédée gratuitement à la collectivité;

ATTENDU QU'aucun projet officiel n'a été déposé à la Ville;

ATTENDU QUE le site visé permettrait de créer un lien entre le Domaine naturel du lac Gale, le Parc équestre olympique et le domaine Sintra;

ATTENDU QUE la proposition du propriétaire ne permet pas de réaliser cette connexion;

**IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De refuser la proposition du propriétaire pour la contribution pour fin de parc du lot 2 929 978 de la circonscription foncière de Brome du cadastre du Québec.

D'indiquer au propriétaire :

- Que la Ville est ouverte à une proposition qui permettrait techniquement une connexion entre le Domaine Naturel du Lac Gale et le lot voisin, soit le lot 2 929 970 de la circonscription foncière de Brome du cadastre du Québec;
- Que ce lien pourrait être optimisé en fonction du projet qui sera déposé afin d'assurer la cohabitation harmonieuse des usages projetés.

ADOPTÉE

2014-08-511

**AUTORISATION DE REPORT DU DÉLAI DE RÉPONSE DE
L'ÉVALUATEUR RELATIVEMENT AUX CONTESTATIONS FAISANT
SUITE AU DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION**

ATTENDU la demande reçue de la firme d'évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin & associés par le directeur des services administratifs, des finances et trésorier concernant le report du délai de réponse aux contestations reçues suite au dépôt du rôle d'évaluation;

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de Bromont d'accéder à la demande de report;

ATTENDU QUE le Tribunal administratif du Québec doit être informé d'ici le 15 août 2014 par la greffière de la Ville d'un tel report;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR PIERRE DISTILIO
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accepter la demande de la firme d'évaluateurs agréés Jean-Pierre Cadrin & associés afin de reporter au 31 décembre 2014, l'échéance prévue pour donner une réponse aux demandes de révision, initialement prévue le 1er septembre 2014.

ADOPTÉE

2014-08-512

AUTORISATION DE DÉPLACEMENT DE LA CONSEILLÈRE MARIE-ÈVE LAGACÉ À LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE «LES ENFANTS DANS LA VILLE»

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est depuis trois ans, une municipalité accréditée *Municipalité amie des enfants*;

ATTENDU QUE la 7^e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the City) aura lieu cette année au Danemark, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014;

ATTENDU QUE la conseillère, madame Marie-Eve Lagacé, a été invitée à titre de représentante d'une municipalité accréditée *Municipalité amie des enfants*, à se joindre à la délégation québécoise qui s'y rendra;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le déplacement de madame Marie-Ève Lagacé, conseillère, à titre de représentante de la Ville de Bromont à la 7^e conférence internationale «Les enfants dans la ville» (Child in the city) qui se tiendra à Odense, au Danemark, du 29 septembre au 1^{er} octobre 2014.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à ce voyage, pour un montant n'excédant pas **4 000 \$**, incluant les taxes.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dix (10) personnes se prévalent de la période de questions et font des interventions sur les sujets suivants :

Un premier intervenant remercie le Conseil pour la décision d'aménager un parc canin et annonce que le Club canin procédera à son inauguration. Il suggère que le nouveau site web de la Ville adopte l'heure internationale et qu'il soit davantage convivial pour une consultation sur appareils mobiles. Il demande également de bornes électriques et la pose de balises à neige dans le Vieux-Village.

Un citoyen porte à l'attention des membres du Conseil que par souci de sécurité, il serait souhaitable de clarifier la signalisation routière à la configuration de la nouvelle intersection créée par les travaux d'aménagement de la future SAQ sur le boulevard de Bromont.

Une dame s'interroge sur les raisons expliquant la baisse de la cote de qualité de l'eau du Lac Gale depuis le début du mois de juillet. De plus, elle s'informe des procédures mises de l'avant par les services municipaux afin de prévenir et éviter la prolifération de l'herbe à poux.

Une personne demande si les chiens sont admis au Lac Gale et dans les sentiers du Domaine Naturel du Lac Gale.

L'intervenant suivant demande des précisions sur les groupes d'employés bénéficiant d'un régime de pension à prestations déterminées. Il demande aussi des détails sur le financement des Jeux Équestres Mondiaux et la constitution du comité organisateur de l'évènement.

Un résidant s'informe des justifications quant au coût plus élevé des services municipaux de police et sécurité incendie en comparaison de d'autres villes et demande des explications sur les dépenses de la Ville pour le paiement des heures supplémentaires des policiers.

Une femme s'informe des motifs ayant justifié la décision du Conseil de refuser la proposition pour la contribution pour fins de parc afférentes au lot 2 929 978 situé sur le Chemin de Gaspé.

Un autre citoyen fait part de son inquiétude quant au contenu des wagons immobilisés sur la voie ferrée près du chemin des Carrières.

La personne suivante appuyée de d'autres personnes de l'assistance critique le piètre état de certains tronçons de la voie ferrée qui traverse le territoire bromontois. Il adresse également des remerciements au Conseil pour la modification des heures de tonte de gazon pendant les fins de semaine.

La dernière intervenante félicite la Ville pour le nouveau site web ainsi que pour le projet de parc canin qui verra bientôt le jour.

2014-08-513

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 4 AOÛT 2014**

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR LOUIS VILLENEUVE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée, à 21h35.

ADOPTÉE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2 septembre 2014.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE